



ARCADE LE SOLIDAIRE



Janvier 2026... Le goût d'un avenir plus humain

Editorial par Xavier BONVOISIN Président d'Arcade

En 2025, notre gouvernement avait décidé de faire de la santé mentale, une grande cause nationale. Depuis bien longtemps déjà, ARCADE et le réseau « Solidarité Paysans », alertent sur le mal-être des agriculteurs que nous accompagnons. En effet, les incertitudes économiques, l'épuisement au travail, l'isolement, la fracture numérique et administrative, les aléas climatiques, la menace des crises sanitaires, peuvent avoir des conséquences graves sur la santé et la vie de celles et ceux que nous accompagnons. A ARCADE, nous croyons que chaque personne, qu'elle soit agriculteur, artisan ou commerçant, possède en elle, d'énormes capacités à se reconstruire, à condition de trouver un climat d'écoute, de non-jugement, de bienveillance et d'authenticité. C'est ce climat que nous nous efforçons de créer dans le cadre des accompagnements que nous réalisons en binôme, bénévoles et salarié.e.s de l'association.

L'Assemblée générale des Nations-Unies a proclamé l'année 2026, Année internationale des agricultrices. Au cours de cette année, nous contribuerons en lien avec des partenaires, à sensibiliser au rôle que jouent les femmes au quotidien dans la vie des exploitations agricoles. Elles sont en première ligne dans le vécu des difficultés et ce sont souvent elles, qui alertent et sollicitent notre association. Face à l'adversité, elles savent bien que demander de l'aide, c'est être fort.

À noter dans vos Agendas !

**Assemblée Générale
d'Arcade :**

26 Mars 2026

**Au Carré des Saveurs
À MAROILLES**

Bien-sûr, au cours de 2026, l'équilibre de notre budget, demeure un challenge à relever. Nos engagements envers nos partenaires institutionnels sont prioritaires et la recherche de mécénat nous mobilise déjà afin d'assurer la pérennité de nos équipes d'accompagnement des agriculteurs et des indépendants.

A ARCADE, nous avons la conviction que notre avenir commun appartient à celles et ceux qui coopèrent. La loi du plus « fort » est une impasse. Cette coopération, nous avons l'ambition de la vivre au quotidien dans l'accompagnement des personnes qui nous font appel. Nous sommes à leur côté pour retrouver autonomie, audace et dignité. Mais notre action s'inscrit aussi dans une synergie avec nos partenaires, acteurs du territoire. Notre désir est d'amplifier ces partenariats pour donner accès à tous, aux compétences nécessaires au redressement des exploitations. Cette complémentarité d'action est un gage d'efficacité et de qualité dans nos accompagnements. Remettre de l'humain dans la relation n'est pas chose facile quand les enjeux financiers sont importants.

Que 2026, nous permette de cultiver le goût d'un avenir plus humain.

Bonne année à tous.



SIÈGE SOCIAL : 1 RUE DU MOULIN – BP 80 023 – 59 529 HAZEBROUCK CEDEX

☎ 03 28 41 39 39 – Site internet : www.arcade5962.org

Courriel : secretariatregion@arcade5962.fr

SIRET : 392 766 176 000 37

Édité à 600 exemplaires - Responsable de la publication : Amandine BOLLIER

Arcade – Ruraux Solidaires adhère au réseau



Avec le soutien financier de :



62 Pas-de-Calais
Mon Département



Santé mentale : Arcade s'engage pour briser les tabous et former ses équipes



La Santé Mentale constitue un pilier essentiel de la santé globale.

L'Organisation Mondiale de la Santé la définit comme « un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté ».

En France, une personne sur quatre sera confrontée à un trouble psychique au cours de sa vie, qu'il s'agisse d'anxiété, de dépression, de troubles addictifs ou de pathologies plus sévères. Ces réalités, longtemps sous-estimées ou stigmatisées, ont été mises en lumière par les crises récentes, notamment la pandémie de COVID-19, qui a provoqué des troubles psychologiques dans de nombreuses catégories de la population.

Face à ce constat, la formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PPSM) représente un levier essentiel de prévention et d'intervention précoce. Inspirée des Premiers Secours Citoyen (Santé Physique), cette formation vise à doter la population de compétences concrètes pour repérer les signes de souffrance psychique, adopter une posture d'écoute bienveillante, apporter un premier soutien et orienter la personne vers des professionnels. Elle ne remplace pas le soin mais joue un rôle clé en amont, en

réduisant les délais de prise en charge et en luttant contre l'isolement.

Consciente de l'ampleur de l'enjeu, la France a fait de la santé mentale une grande cause nationale, qui se traduit par le déploiement de formations PSSM à grande échelle avec une volonté affirmée de destigmatiser les troubles psychiques. Les écoles, les entreprises, les collectivités et le monde associatif sont désormais encouragés à intégrer ces formations afin de créer des environnements plus attentifs et plus solidaires.

Chez Arcade, nous nous réjouissons de cette prise de conscience. Nous sommes convaincus que cette forme d'investissement participe à la prévention, la solidarité et la dignité de chacun. Dans la continuité du développement de nos compétences sur le thème de la Santé Mentale, 2 de nos chargés d'accompagnement sont devenus secouristes après avoir participé à la formation des 17 et 18 novembre 2025 à Armentières. En complément, 23 de nos accompagnants ont été formés à la prévention du suicide le 8 janvier dernier. Notre association se rend compte chaque jour que le bien-être psychique n'est pas un sujet secondaire, mais une condition indispensable à une société plus humaine et inclusive.

En complément, quelques salariés et bénévoles de l'équipe d'Avesnes ont également participé à un temps de sensibilisation aux troubles psychiques le 22 janvier 2026. Une initiative supplémentaire pour renforcer notre culture collective de vigilance et de soutien aux personnes.



Depuis sa création, Arcade – Ruraux solidaires s'appuie sur des valeurs fortes de solidarité, de proximité et d'engagement auprès des familles rurales.

Pour assurer l'avenir et continuer à faire vivre ce projet associatif, notre association a besoin de moyens financiers suffisants.

Historiquement, nos actions reposent en grande partie sur les subventions publiques. Celles-ci restent essentielles, mais elles sont aujourd'hui de plus en plus contraintes, incertaines et soumises à des arbitrages budgétaires. C'est pourquoi, **nous devons trouver d'autres sources de financement pour préserver notre capacité d'action auprès des familles qui nous sollicitent.**

Le **mécénat** en fait partie ainsi que **les dons des particuliers**. Le mécénat, ce sont des aides apportées par des entreprises, des fondations ou des partenaires privés ayant des valeurs de solidarité et un ancrage territorial. Ce soutien nous permet de continuer nos actions et d'en lancer de nouvelles.

En **2025**, grâce à la campagne de mécénat et de dons des particuliers, **68 000€ ont été collectés**. Concrètement, cela a permis de financer l'accompagnement de **45 familles** d'agriculteurs et d'indépendants qui en avaient besoin sur le Nord-Pas-de-Calais. Concrètement, cela veut dire plus de soutien, plus d'écoute et plus de solutions pour les familles qui en ont besoin.

Développer ces partenariats, c'est aussi renforcer la visibilité de notre association, notre crédibilité et démontrer l'impact de notre action pour des territoires ruraux diversifiés et vivants.

Œuvrons ensemble pour rester présents **aux côtés des agriculteurs et des indépendants**, aujourd'hui comme demain.

Arcade s'agrandit : bienvenue à nos nouveaux membres !



C'est avec un grand enthousiasme qu'Arcade accueille **5 nouveaux bénévoles et une nouvelle salariée**, qui ont participé à l'automne dernier à notre parcours d'accueil et de formation.

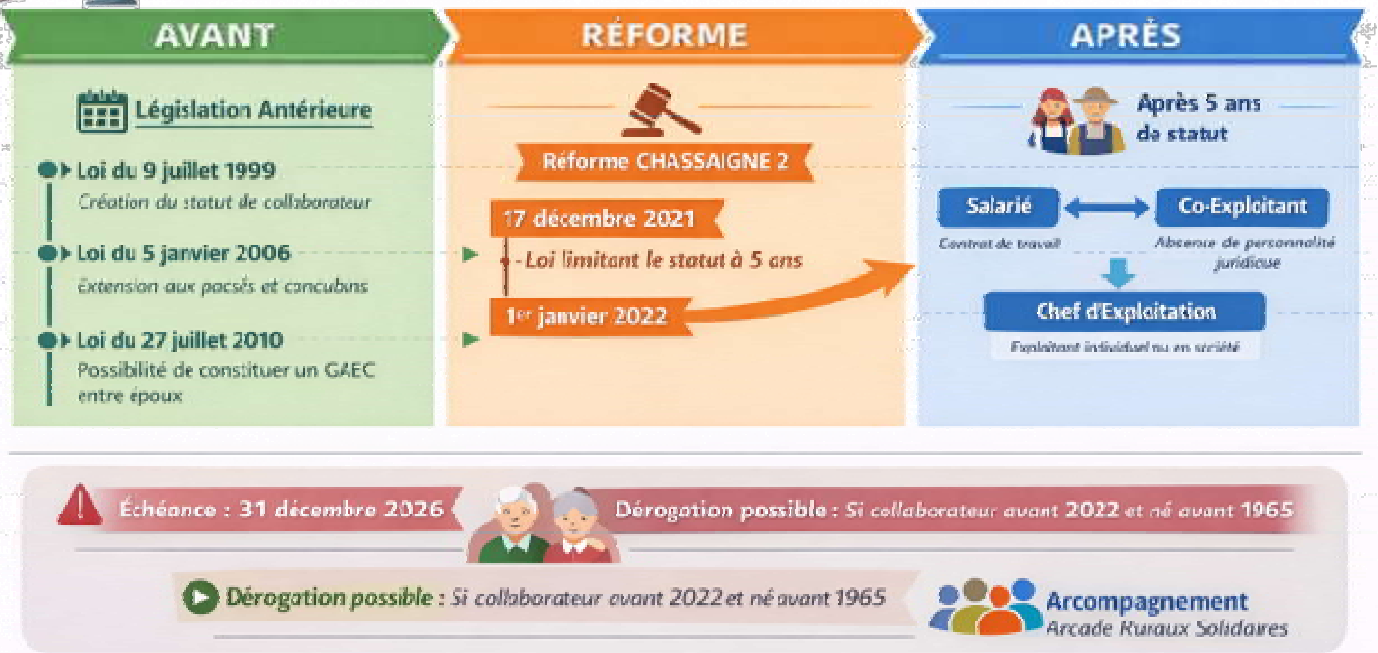
Ces moments ont été l'occasion de découvrir ensemble l'histoire d'Arcade, racontée avec passion par **Yves Spriet**, l'un de ses fondateurs. Nous avons aussi partagé autour de nos valeurs, de nos missions et notre façon d'accompagner les personnes qui nous font appel.

Ces échanges ont montré une fois de plus que **l'esprit de solidarité et d'engagement** est au cœur d'Arcade.

À tous nos nouveaux membres, nous souhaitons un **parcours riche en rencontres, en formations et en actions solidaires**. Merci de rejoindre cette aventure et d'écrire avec nous de nouvelles pages de notre action collective !



Réforme du statut de collaborateur d'exploitation



Depuis le 1er janvier 2022, le statut de **conjoint-collaborateur** (comme celui d'aide familiale) est limité à **5 ans**. Une exception est posée pour les personnes atteignant l'âge de la retraite avant le 1er janvier 2032.

Cette réforme vise à améliorer votre protection sociale, mais elle vous impose de **choisir un nouveau statut** avant fin 2026 si vous arrivez à échéance. Chaque option (salarié, chef d'exploitation, associé, co-exploitant) a des **impacts différents** sur :

- **Vos droits à la retraite** (calculés sur vos revenus ou une base forfaitaire)
- **Votre protection sociale** (indemnités journalières, assurance maladie, accidents du travail)
- **Vos cotisations** et la trésorerie de votre exploitation
- **Votre autonomie** et votre sécurité en cas de séparation ou de transmission

À défaut de déclaration avant le **31 décembre 2026**, vous serez **automatiquement considéré comme salarié à partir du 1er janvier 2027**. Ce changement aura des conséquences majeures sur vos droits sociaux, vos cotisations et votre quotidien. **Anticipez dès maintenant pour éviter une décision subie !**

Les options possibles après 5 ans

1. **Salarié de l'exploitation :**
 - **Avantages :** Contrat de travail, salaire fixe, protection sociale complète.
2. **Chef d'exploitation à titre individuel :**
 - **Avantages :** Autonomie, retraite calculée sur vos revenus
3. **Associé exploitant dans une société (GAEC, EARL, SARL) :**
 - **Avantages :** Partage des responsabilités, statut social aligné sur celui des chefs d'exploitation.
4. **Co-exploitant entre époux :**
 - **Avantages :** Simplicité
 - **Attention : Statut précaire** (pas de cadre juridique clair, pas de protection en cas de séparation, revenus dépendants des résultats de l'exploitation).



L'échéance du **31 décembre 2026** arrive vite. **Ne restez pas seul(e) face à ces questions :**

- **Éviter une conversion automatique en statut salarié**, qui peut ne pas correspondre à vos besoins.
- **Sécuriser votre avenir :** Un choix réfléchi vous permet de **protéger vos droits** et ceux de votre exploitation.
- **Bénéficier d'un accompagnement sur-mesure** par l'équipe Arcade pour :
 - **Comprendre les règles :** Nous décryptons avec vous les différences entre chaque statut et les formalités à accomplir.
 - **Étudier les conséquences :** Quel impact sur vos revenus, votre protection sociale et votre exploitation ?
 - **Eclairer votre choix :** Nous analysons votre situation familiale, économique et professionnelle
 - **Vous aider dans les démarches et vous orienter vers les bons interlocuteurs**



Contactez-nous dès maintenant pour étudier votre situation

A noter, qu'il en est de même pour les aides familiaux agricoles, dont le statut est limité à 5 ans. Dorénavant, sans option au-delà de cette durée, ils deviendront salariés par défaut s'ils continuent de participer à la mise en valeur de l'exploitation. (Nouvel article L 722-7-2 Code rural)

Autres Actualités juridiques agricoles :



Loi d'orientation agricole : plusieurs mesures à venir

Une nouvelle loi d'orientation agricole a été adoptée en 2025. Certaines mesures concernent directement les agriculteurs et leurs familles, mais beaucoup ne sont pas encore applicables car elles attendent des textes précis.

Parmi les points à retenir figurent une aide au passage de relais pour les agriculteurs proches de la retraite, un accompagnement plus anticipé des cessations d'activité, de nouvelles formes d'essai avant installation et des évolutions possibles pour certaines activités agricoles et para-agricoles.

À ce stade, la vigilance reste de mise. Arcade informera les adhérents lorsque les mesures seront concrètement applicables.

RSA : un nouveau régime de sanctions

Depuis 2025, les règles du RSA ont changé. Les sanctions en cas de non-respect des obligations sont plus rapides et plus lourdes.

Elles peuvent intervenir en cas de refus ou de non-respect du contrat d'engagement, d'absence aux convocations ou de refus répété d'une offre dite raisonnable.

Les sanctions peuvent aller d'une réduction du RSA jusqu'à une suppression temporaire, voire une radiation. Les délais pour répondre ou se défendre sont parfois très courts, d'où l'importance de ne pas rester seul face à ces situations.

Retraite progressive : possible dès 60 ans

Depuis septembre 2025, la retraite progressive est accessible dès 60 ans pour les salariés et les non-salariés agricoles.

La retraite progressive permet de réduire son activité tout en percevant une partie de sa retraite. Ce dispositif peut faciliter la fin de carrière et préparer la transmission ou la cessation d'activité.

Des questions ? Contactez votre accompagnateur !

Quelques nouvelles



DU CINEMA POUR SE POSER DES QUESTIONS SUR NOTRE ALIMENTATION

Depuis 2023, l'antenne d'Avesnes participe avec le cinéma LE CAMEO d'Avesnes / Helpe à l'organisation de projections de films documentaires issus du Festival ALIMENTERRE (www.alimenterre.org/le-festival-alimenterre).

Pour cette édition 2025, le documentaire « Manger pour vivre » a été choisi en lien avec les lycées d'enseignement agricole du territoire et un ciné-débat a eu lieu le mardi 18 novembre au CAMEO en partenariat avec d'autres associations (les Sens du Goût, le Réseau Salariat...).

Cette séance a regroupé plusieurs étudiants et leurs enseignants de différentes filières de l'enseignement agricole mais également nos adhérents et un public en insertion sociale, suivie d'un débat sur la question des enjeux de l'aide alimentaire et du droit à l'alimentation de chacun à une nourriture de qualité.

D'autres projections de films doc seront en projet avec le cinéma LE CAMEO durant 2026.

APPEL DE COTISATION 2026

**Adhérer, c'est permettre à l'association de poursuivre son accompagnement auprès des agriculteurs et des indépendants !
Votre soutien financier est important.**

Vous trouverez le bulletin d'adhésion en pièce jointe.

Vous pouvez aussi le faire directement sur helloasso.fr sur la page d'Arcade - Ruraux Solidaires.

N'hésitez pas à en parler à vos proches !

Le don à Arcade est défiscalisable à hauteur de 66%.

BULLETIN D'ADHESION / DON 2026

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mail : _____

Je souhaite :
☐ adhérer à l'association : 50 €
☐ faire un don à Arcade d'un montant de :
☐ 50€ ☐ 100€ ☐ 150€ ☐ Autre

Règlement :
 • Par chèque à l'ordre d'Arcade Ruraux Solidaires accompagné du bordereau.
 • Par virement :
 - Intitulé compte : ASS ARCADE RURAUX SOLIDAIRES
 - IBAN : FR76 1670 6050 1000 8212 0800 194
 - Code BIC : AGRIFR3333
 (Merci de préciser Chèque par email : secretaire@region@arcade2026.fr)
 • Via HELLO ASSO. Visitez l'association - Arcade Ruraux -
 Ou directement en flashant le QR Code

Logo: Pex-de-Catelle, Nord, Helloasso, Région de France

ARCADe - Ruraux Solidaires
 1 rue du Moulin - BP 80023 - 59329 HAZEBROUCK Cedex
 03 20 43 19 79 - secretaire@region@arcade2026.fr - www.arcade2026.fr
 Association de loi 1901 reconnue d'intérêt général.